

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09/03/2020

### *Vote du compte administratif Commune 2019*

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses prévues	385 646,36 €	Recettes prévues	385 646,36 €
Dépenses effectuées	348 138,60 €	Recettes effectuées	367 049,26 €
Reste à réaliser	37 498,92 €	Reste à réaliser	6 725,00 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses prévues	310 066,00 €	Recettes prévues	310 066,00 €
Dépenses effectuées	239 314,36 €	Recettes effectuées	331 395,48 €
Reste à réaliser	0,00 €	Reste à réaliser	0,00 €

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : 18 910,66 €

Fonctionnement : 92 081,12 €

Résultat global : 110 991,78 €

### *Vote du compte administratif Assainissement 2019*

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses prévues	119 702,61 €	Recettes prévues	119 702,61 €
Dépenses effectuées	37 702,61 €	Recettes effectuées	43 522,09 €
Reste à réaliser	0,00 €	Reste à réaliser	0,00 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses prévues	149 390,14 €	Recettes prévues	149 390,14 €
Dépenses effectuées	38 042,54 €	Recettes effectuées	131 667,57 €
Reste à réaliser	0,00 €	Reste à réaliser	0,00 €

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : 5 819,48 €

Fonctionnement : 93 625,03 €

Résultat global : 99 444,51 €

### *Examen et vote du compte de gestion 2019 budget Principal*

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mr Didier Créac'h, trésorier à Vitré à la clôture de l'exercice.

Madame Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2019 du budget principal, après en avoir examiné les opérations et les résultats de l'exercice.*

### *Examen et vote du compte de gestion 2019 budget Assainissement*

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mr Didier Créac'h, trésorier à Vitré à la clôture de l'exercice.

Madame Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2019 du budget assainissement, après en avoir examiné les opérations et les résultats de l'exercice.*

## *Affectations des résultats Commune*

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Madame Le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 9 mars 2020,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

● Un excédent de fonctionnement de	(Commune) 92 081,12€
● Un déficit reporté de	(Assainissement) 93 625,03 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>185 706,15 €</b>

● Un excédent d'investissement de	(Commune 18 910,66 Assainissement 5 819,48) 24 730,14 €
● Un déficit des restes à réaliser	30 773,92 €
<b>Soit un besoin de financement de</b>	<b>6 043,78 €</b>

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 EXCEDENT	185 706,15 €
Affectation complémentaire en réserve (Compte 1068)	25 987,35 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	159 718,80 €
Résultat d'investissement reporté (Compte 001) : Excédent	24 730,14 €

## *Vote du budget primitif 2020*

Le Conseil Municipal, vote les propositions nouvelles des budgets primitifs de l'exercice 2020

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses :	156 429,39 €
Recettes	187 203,31 €

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	451 172,83 €
Recettes	451 172,83 €

### Pour rappel, total budget :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses :	193 928,31 € (dont 37 498,92 de RAR)
Recettes	193 928,31 € (dont 6 725,00 de RAR)

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	451 172,83 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes	451 172,83 € (dont 0,00 € de RAR)

RAR : Reste à réaliser

## *Compétences Eau et assainissement – Transfert des résultats de clôture du budget annexe Assainissement de la commune de LANDAVRAN au budget annexe Assainissement de Vitré communauté*

Le Maire expose :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de le République et notamment la disposition relative au transfert obligatoire de la compétence « assainissement » aux communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Vu les articles L 224-1, L 2224-2 du CGCT relatifs au principe d'équilibre financier du budget d'un service Assainissement ;

Vu la délibération du 07/10/2019, autorisant le principe de transfert des résultats de clôture du budget annexe Assainissement de la commune au budget annexe Assainissement de Vitré communauté,

Vu le compte administratif 2019 du budget annexe « Assainissement » ;

Il est proposé au Conseil municipal de :

**CLÔTURER le budget annexe « Assainissement » de la Commune de LANDAVRAN au 31/12/2019 ;**

DECIDER de transférer la totalité des résultats (fonctionnement et investissement) du budget annexe « Assainissement » constatés au 31/12/2019 à Vitré Communauté.

- le résultat de fonctionnement reporté : 93 625.03 €
- le solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 5 819.48 €
- **soit un transfert total des résultats de : 99 444.51 €**

DECIDER que ce transfert des résultats s'effectuera sur 3 ans selon les modalités suivantes :

Paiements fractionnés par mise en place d'une convention spécifique

- **33 148.17 € réglés en 2020 ;**
- **33 148.17 € réglés en 2021 ;**
- **33 148.17 € réglés en 2022.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal des exercices 2020, 2021 et 2022 de la commune pour émission des mandats.

### ***SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS***

*Le Conseil Municipal, après avoir examiné les demandes de subventions décide à l'unanimité d'attribuer la somme suivante aux associations, les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2020.*

<b>OML : 850 €</b>	<b>UNC Soldats de France : 100 €</b>
<b>CLUB DU BONHEUR : 200 €</b>	<b>CLIC : 100 €</b>
<b>EPISOL : 100 €</b>	<b>ADMR : 120 €</b>
<b>LA PREVENTION ROUTIERE : 50 €</b>	<b>LA RUCHE : 7 406 €</b>